

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Lille, le 6 décembre 2018

Communiqué de presse

UN PREMIER BILAN DU DÉPLOIEMENT DU PLAN « LOGEMENT D'ABORD » EN COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT



Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a réuni, ce jeudi 6 décembre, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement, en présence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et le logement.

Instance de suivi et de concertation des politiques locales de l'habitat et de l'hébergement, ce comité exceptionnel a dressé un premier bilan du déploiement du plan « Logement d'abord » en Hauts-de-France. Présenté par le président de la République, il y a plus d'un an, ce plan vise à l'accès au logement des publics prioritaires et un passage rapide de l'hébergement au logement.

Le préfet l'a rappelé : « *Il faut préférer à l'hébergement l'accès direct au logement avec un accompagnement modulable. L'hébergement d'urgence, lui, doit être recentré sur sa fonction immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse* ».

Un bilan au 31 octobre 2018

- 1 188 attributions de logements, soit 70 % de la cible fixée pour l'année entière ;
- 229 places d'intermédiation locatives créées, soit 50 % de la cible pour l'année entière ;
- 205 places de pensions de familles créées, soit 107 % de la cible pour l'année entière.

Une nouvelle gouvernance régionale

Michel Lalande a appelé l'ensemble des services de l'État à intensifier leurs efforts pour « *construire une vraie logique de parcours en offrant une véritable perspective de sortie de l'hébergement à ceux qui en ont besoin* ».

Dans cet objectif, il a mis en place une nouvelle gouvernance régionale afin de mieux coordonner l'animation interdépartementale et de fluidifier les parcours de l'hébergement vers le logement.

Cette gouvernance est assurée, d'une part, par le préfet délégué pour l'égalité des chances, Daniel Barnier, pour les hébergements « généralistes » et, d'autre part, par la secrétaire générale de la préfecture du Nord, Violaine Demaret, pour les hébergements relevant du dispositif national d'asile.

Sous l'autorité de chaque préfet de département, un plan d'action renforcé a été élaboré en faveur de la fluidité de l'hébergement-logement et de l'optimisation du contingent préfectoral.

Par ailleurs, les services de l'État ont renforcé leur présence dans les commissions d'attribution des logements (CAL) à enjeux.

Le préfet a salué la mobilisation des services de l'État et a appelé les collectivités et les opérateurs à « *ouvrir plus largement le logement social à tous les publics prioritaires dans notre région* ».